
**COMPTE RENDU
DU COMITE SYNDICAL DU 11 JUIN 2015**

Conseillers en exercice : 21 L'an deux mille quinze, le onze juin, le comité syndical du Syndicat de gestion du traitement et de la valorisation des déchets du Nord-Est Cantal s'est réuni au village d'entreprises du Pays de Saint-Flour, après convocation
Présents : 17 légale par son Président, Monsieur Pierre JARLIER
Absents : 4

Etaient présents : Pierre JARLIER, Jean-Pierre BERTHET, Richard BONAL, Georges CEYTRE, Céline CHARRIAUD, Martine CHAZARIN, Bernard DELCROS, Jean-Jacques GEMARIN, Albert HUGON, André JUGIEU, Pierre LOCATELLI, Daniel MIRAL, Marie-Paule QUAIREL, Bernard RAYNAUD, Jeanine RICHARD, Bernard RISPAL, Charles RODDE

Absents : François BOISSET, Bernard MAURY, Jean-Jacques MONLOUBOU, Jean-Louis VERDIER

Monsieur Albert HUGON a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

LE COMITE SYNDICAL

1. COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2015

POUR : 17 voix

2. MODIFICATION STATUTAIRE

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Après avoir délibéré,

- Adopte les statuts modifiés du Syndicat ;

- Autorise Monsieur le Président à notifier la délibération aux communautés de communes adhérentes afin qu'elles saisissent leurs conseils communautaires respectifs sur la proposition de modification des statuts et les transferts de compétences correspondants (SCOT et ramassage et traitement des boues issues de l'assainissement collectif) ;

- Autorise Monsieur le Président à solliciter de Monsieur le Préfet l'arrêté préfectoral portant modification des statuts du syndicat au terme des délais réglementaires si les conditions sont remplies.

POUR : 17 voix

Monsieur Locatelli quitte la séance.

Conseillers en exercice : 21

Présents : 16

Absents : 5

3. RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LA CHARGÉE D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT POUR UNE DUREE D'UN AN

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Après avoir délibéré,

- Décide d'ouvrir un poste d'ambassadeur pour une durée d'un an et fixe la rémunération de l'agent sur la base du 6ème échelon du grade de Rédacteur auquel s'ajoute une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires coefficient 3.5 ;

-Autorise Monsieur le Président du syndicat à signer le contrat correspondant.

POUR : 16 voix

4. NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDE ADEME DE L'ADEME POUR LA PREVENTION DES DECHETS : CONTRAT D'OBJECTIFS, PROGRAMME TERRITORIAUX ET CANDIDATURE AU PROCHAIN APPEL A PROJETS DU MINISTERE EN VUE D'OBTENIR LA LABELLISATION TERRITOIRE ZERO DECHET ZERO GASPILLAGE

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Après avoir délibéré,

- *Se positionne en faveur d'un dépôt de candidature du syndicat au prochain appel à projets « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage », candidature qui s'inscrit dans la droite lignée des actions menées par le syndicat*
- *Prend un engagement en faveur de la prévention des déchets, de l'optimisation de la gestion des déchets sur le territoire, de la mobilisation en faveur de la valorisation, de la gestion des biodéchets sur le territoire, de la mise en œuvre de l'action de façon partenariale en vue de promouvoir l'économie circulaire, de la mise en place d'une tarification pour le traitement des déchets visant à encourager les bonnes pratiques et l'amélioration des performances, de la préservation de notre environnement.*
- *Prend un engagement politique visant à :*
 - *mettre en œuvre une démarche de remise à plat de la politique de prévention et de gestion des déchets du territoire, formalisée sur 3 ans mais visant un terme plus long ;*
 - *mettre en œuvre une démarche itérative de recherche de solutions pour éviter la production de déchets et valoriser au mieux en respectant la hiérarchie des modes de traitement les déchets qui n'ont pu être évités ;*
 - *assurer une transparence sur les coûts et les modes de gestion de la part des collectivités et des autres acteurs candidats ;*
 - *faire bénéficier les autres territoires de son expérience afin de diffuser les bonnes pratiques.*
- *Autorise Monsieur le Président à déposer la candidature à l'appel à projets*

POUR : 16 voix

5. REALISATION D'UNE ETUDE DE PREFIGURATION

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Après avoir délibéré,

- *Se positionne en faveur de la réalisation d'une étude préfiguration ;*
- *Adopte la décision modificative tel qu'annexée (Au compte 2032 : + 10 000 euros u compte 2313 opération 11 : - 10 000 euros)*

POUR : 16 voix

6. DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L'ADEME TITRE DU SYSTEME D'AIDE AU CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Après avoir délibéré,

- *Adopte le plan de financement annuel de l'opération :*

DEPENSES	RECETTES
Dépenses d'animation : 200 000 euros pour 5 postes	Syndicat : 96 000 euros
	Eco-emballages : 25 000 euros
	Autres : 25 000 euros (aide contrat avenir et agence)
	Ademe : 54 000 euros
TOTAL : 200 000 EUROS	TOTAL : 200 000 EUROS

- *Autorise Monsieur le Président à demander un financement temporaire d'une durée maximale de 3 ans auprès de l'Ademe au titre du système d'aide au changement de comportement*

POUR : 16 voix

7. FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT :

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Après avoir délibéré,

- *Décide de fixer les durées d'amortissement comme suit :*
 - *matériel de compostage : durée proposée : 10 ans*
 - *mallette d'animation : 6 ans*
- *Se positionne en faveur de la réalisation d'une étude préfiguration ;*
- *Adopte la décision modificative tel qu'annexée (Au compte 2032 : + 10 000 euros u compte 2313 opération 11 : - 10 000 euros)*

POUR : 16 voix

8. MARCHE « GROUPEMENT POUR LA COLLECTE DES POINTS D'APPORTS DE VERRE SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT, DE VERRE, JOURNAUX MAGAZINES ET EMBALLAGES SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS DE MURAT, DU CEZALLIER ET DU PAYS GENTIANE POUR L'ANNEE 2016 »

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Après avoir délibéré,

- *Autorise Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes au titre du Syndicat ;*
- *Elit Monsieur Bernard MAURY en tant que membre titulaire de la CAO du Syndicat pour être membre de la CAO du Groupement ;*
- *Décide de lancer la procédure de marché via une procédure adaptée;*
- *Autorise Monsieur le Président à signer le ou les marchés avec le ou les entreprises retenues.*

POUR : 16 voix

9. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INITIE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES DU DEPARTEMENT DE L'AVEYRON (SIEDA), LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU CANTAL (SDEC), LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION ET D'ENERGIE DE LA CORREZE (FDEE 19), LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS (SDEG), LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIES DU LOT (FDEL), LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION ET D'EQUIPEMENT DE LA LOZERE (SDEE) ET LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU TARN (SDET) POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET/OU D'ELECTRICITE ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGIQUE.

- *Décide de l'adhésion du Syndicat de gestion du traitement et de la valorisation des déchets du Nord-Est Cantal, au groupement de commandes précité pour : l'acheminement et la fourniture d'électricité ; la fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés ;*
- *Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le Président pour le compte du Syndicat dès notification de la présente délibération au membre pilote du département ;*
- *Prend acte que le Syndicat ou la Fédération d'énergie de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié du Syndicat pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat ;*
- *Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte du Syndicat de gestion du traitement et de la valorisation des déchets du Nord-Est Cantal, et ce sans distinction de procédures ;*
- *Autorise Monsieur le Président à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur ;*
- *Autorise Monsieur le Président à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes ;*
- *S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget ;*

- Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison du Syndicat de gestion du traitement et de la valorisation des déchets du Nord-Est Cantal.

POUR : 16 voix

Compte rendu sur feuillets numérotés de 1 à 4

Fait le 15/06/2015

Affiché le

Le Président

Pierre Jarlier

